

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 05/07/2022

Dossier complet le : 05/07/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0204

1. Intitulé du projet

RD 1091 - Construction d'un merlon pare-blocs dans la combe de Malaval entre le PR 2+400 et 2+775
Commune de La Grave (Hautes-Alpes)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes

RCS / SIRET

2	2	0	5	0	0	0	1	1	0	0	0	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 supérieure ou égale à 10 000 m ²	L'emprise au sol du terrassement nécessaire à la création de la plateforme d'assise du merlon et au remodelage du talus est de 18 800 m ² (> à 10 000 m ²) La continuité de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement sera assurée par une tranchée drainante à l'arrière du merlon sur toute sa longueur, avec un exutoire dans la Romanche.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La RD 1091, axe économique majeur des Hautes-Alpes reliant Briançon à Grenoble via la vallée de Serre-Chevalier, est soumise à un très fort risque de chute de blocs. La situation induit un risque important pour la sécurité des usagers.

Le présent projet consiste en la réalisation d'un merlon pare-blocs à parements raidis au droit de la RD 1091, dans la combe de Malaval sur la commune de La Grave.

Ce merlon, d'un linéaire de 375 mètres, s'inscrira dans la continuité d'un précédent ouvrage de même type réalisé en 2012. Afin de créer la plateforme d'assise du merlon et la fosse d'interception, il est nécessaire de procéder au remodelage du talus issu du cône de déjection en augmentant légèrement son inclinaison. Une partie des déblais de ce chantier de terrassement sera réutilisée sur site pour former le corps du merlon, l'autre partie sera stockée pour réutilisation ultérieure.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité de la RD 1091 au risque de chute de blocs, et donc d'assurer la sécurité des usagers. En effet, des falaises surplombent au niveau de la combe de Malaval la RD 1091 de plus de 800 mètres, ce qui induit une énergie cinétique très importante aux blocs qui tombent.

La RD 1091 est le seul grand axe permettant de rallier rapidement Briançon et Serre-Chevalier à Grenoble, et ce secteur très contraint est dépourvu d'itinéraire local de substitution pertinent. En cas de coupure de circulation, l'itinéraire de déviation passe par Gap et fait augmenter le temps de trajet de plus d'1h30. Le projet permet donc également de fiabiliser les temps de trajet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend des travaux de :

- terrassement (déblais, création de l'assise du merlon et de la fosse d'interception)
- édification du merlon pare-blocs (avec réutilisation pour le corps du merlon des déblais en tant de remblais, parement Pneusol côté amont et parements raidis côté aval)
- ouvrages pluviaux et hydrauliques (tranchée drainante, traversées sous chaussée, aménagement d'exutoires)
- mise en place d'équipements de sécurité (ligne de vie, dispositif de limitation d'accès, signalisation)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fosse d'interception devra être purgée régulièrement des blocs tombés, un trop grand nombre de blocs stockés à cet endroit ayant pour risque de modifier des calculs trajectographiques des nouveaux blocs susceptibles de tomber, réduisant par voie de conséquence l'efficacité de l'aménagement.

La végétation susceptible de se développer directement sur le merlon devra être supprimée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation de défrichement (0,3 Ha à défricher)
- Évaluation des incidences Natura 2000 (zone Plateau d'Emparis - Goléon - FR9301497)
- Déclaration préalable "Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur de l'aménagement	375 m
- Volume de déblais	78 600 m ³
- Volume de remblais	21 150 m ³
- Superficie globale de l'opération	1,88 ha
- Surface de défrichement	0,3 ha
- Largeur de la fosse d'interception	5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de La Grave (05)
Combe de Malaval

Coordonnées géographiques¹ Long. 06° 14' 21" 532 Lat. 45° 02' 15" 684

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type I - "Versant adret de la combe de Mallevall et milieux steppiques de la vallée de la Romanche jusqu'à la Grave" - ZNIEFF de type II - "Plateau d'Emparis - Combe de Malaval"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Alpes Département des Hautes-Alpes Massif des Écrins
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National des Écrins.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé par arrêté préfectoral n°2009-43-5 en date du 12/02/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite intérieure du site Natura 2000 FR9301497 "Plateau d'Emparis - Goléon"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en dehors mais à proximité du Plateau d'Emparis, site classé au Patrimoine national.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une tranchée drainante est prévue à l'arrière du merlon afin d'évacuer les eaux de pluie et de ruissellement, évitant la formation de masses d'eau derrière le merlon et assurant sa stabilité. Les eaux recueillies seront évacuées vers la Romanche, où des exutoires seront aménagés au bout des traversées de route.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en déblais de l'ordre de 60 000 m ³ (sur un total de près 80 000 m ³). Ces matériaux pourront être stockés temporairement dans un rayon de 20 km autour du chantier, en attendant leur réemploi lors de la construction de futurs autres merlons pare-blocs sur ce secteur où les quantités de matériaux seront alors déficitaires. Ils pourront également être utilisés dans le cadre du développement du réseau départemental d'infrastructures cyclables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bureau d'études Améten a été missionné par le Département pour la réalisation d'un diagnostic environnemental. Un coordinateur environnemental assurera le respect des prescriptions en phase travaux. Les travaux auront lieu à l'automne, hors périodes végétatives, de nidification et de reproduction des insectes. Un travail de re-végétalisation est en cours avec le Conservatoire Botanique National Alpin pour éviter l'introduction d'espèces invasives. D'autres mesures de réduction et de compensation sont à l'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic environnemental du bureau d'études Améten est joint au dossier. Les mesures de réduction, d'accompagnement en phase chantier et de compensation prévues dans ce document seront appliquées pour éviter toute incidence significative résiduelle sur le réseau Natura 2000. D'autres mesures éventuelles issues de compléments d'investigations actuellement en cours pourront également être ajoutées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic environnemental du bureau d'études Améten est joint au dossier. Les mesures de réduction, d'accompagnement en phase chantier et de compensation prévues dans ce document seront appliquées pour éviter toute incidence significative résiduelle. D'autres mesures éventuelles issues de compléments d'investigations actuellement en cours pourront également être ajoutées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique un travail de terrassement sur la partie aval d'un cône de déjection, essentiellement constitué d'éboulis, de rochers et de buissons, avec quelques rares peuplements d'arbres. Aucune zone agricole n'est impactée. La surface de défrichement est estimée à 0,3 hectare.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPRN, il y a : - un fort risque d'avalanches (aléa A3) ; - un fort risque de chute de blocs (aléa P3) - d'où la nécessité du projet ; Selon le Système d'Information Géographique Géomas, le secteur est également soumis à : - un risque modéré de sismicité ; - un risque moyen de retrait/gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas plus de bruit qu'à l'heure actuelle. A contrario, il peut constituer un écran acoustique permettant de réduire voire absorber les nuisances sonores induites par le trafic routier pour l'éventuelle faune implantée sur le cône de déjection en amont de la RD 1091.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux pourront engendrer ponctuellement des vibrations au moment du compactage des couches de remblais du corps du merlon.</p> <p>En revanche, l'aménagement terminé n'engendrera aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales et d'infiltration s'écoulant à l'arrière du merlon seront captées par une tranchée drainante, afin qu'elles ne s'accumulent pas derrière. Deux canalisations traversant la RD 1091 seront aménagées pour évacuer ces eaux vers des exutoires débouchant dans la Romanche, située en contrebas de la route.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone réglementaire de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise foncière du projet n'est actuellement utilisée pour aucune activité humaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à réduire ou compenser les effets du projet sur l'environnement sont précisées dans le diagnostic réalisé par le bureau d'études Améten joint au présent dossier ; et pourront être renforcées en fonction des nouvelles recommandations issues de compléments d'investigations en cours de réalisation par le même prestataire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La sécurisation de la RD 1091 vis-à-vis des chutes de blocs est prioritaire et le merlon construit en 2012 est insuffisant. Le secteur est très régulièrement soumis à ce type d'aléa, et différents évènements ont par le passé provoqué des accidents mortels et endommagé la RD 1091 . Compte tenu de la multiplication des évènements, la sécurité des personnes utilisant la RD 1091 ne peut plus être assurée sans un traitement efficace du risque. L'aménagement se situe dans la zone d'adhésion du Parc National des Écrins, en bordure du site Natura 2000 « FR9301497 Plateau d'Emparis-Goléon », en bordure d'une ZNIEFF de type I et dans une ZNIEFF de type II. Les mesures de réduction et de compensation prévues semblent indiquer que le projet aura un impact relativement réduit sur le milieu, qui est un cône d'éboulis. Sur la base de ces éléments, il nous semble que cette évaluation environnementale est suffisamment détaillée et que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Diagnostic environnemental réalisé par le bureau d'études Améten.

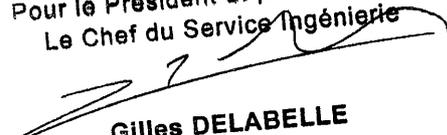
7 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Gap

le, 30/06/2022

Signature

**Pour le Président et par délégation
Le Chef du Service Ingénierie**

Gilles DELABELLE